



Réforme des retraites

Dossier n°2

**FINANCER UN DROIT À RETRAITE
AVEC 75 % AU MOINS DE SON SALAIRE,
ACCESSIBLE DÈS L'ÂGE DE 60 ANS
ET CELA QUELLE QUE SOIT
LA DURÉE DE LA FORMATION INITIALE,
EST-CE POSSIBLE ?**

**Pour le président de la République,
Pour son gouvernement,
Pour le MEDEF,
C'EST NON !**

POUR LA CGT, C'EST OUI !

**ALORS, POSSIBLE ? PAS POSSIBLE ?
JUGEZ-EN VOUS-MEME !**

Première partie

UNE ARGUMENTATION POUR LE MOINS CONTESTABLE

Pour justifier :

- les réformes des retraites de base conduites depuis 1993 par les gouvernements Balladur et Fillon et celles des régimes complémentaires AGIRC et ARRCO des salariés du secteur privé que le Medef a malheureusement réussi à imposer à toutes les organisations syndicales à l'exception de la notre ;

- les réformes que les mêmes entendent imposer aujourd'hui par la loi et par des accords que certaines organisations syndicales accepteraient une fois encore de signer, quels sont les arguments avancés ?

Face aux évolutions démographiques, c'est-à-dire principalement aux variations au cours du temps de la natalité et à l'allongement régulier de l'espérance de vie à 60 ans, il serait désormais devenu impossible de financer les retraites d'ici à 2040 - 2050, car le besoin de financement, à âge de départ inchangé et à niveau de pension identique, serait si important que :

- les jeunes générations, celles qui ont vingt ans aujourd'hui en particulier, obligées de financer les retraites de leurs aînés par des cotisations sur leurs salaires, en augmentation constante au fil des ans verraient leur pouvoir d'achat baisser de manière si insupportable qu'elles finiraient par se révolter contre leur aînés, d'autant qu'elles-mêmes ne pourraient même plus espérer bénéficier à leur tour d'une retraite, le moment de celle-ci venu ;
- l'accroissement des « charges sociales » des entreprises du fait de ces cotisations retraite en augmentation constante au fil des ans, serait tel qu'elles ne pourraient faire autrement que de délocaliser leurs activités.

Nous serions alors menacés à la fois **d'une véritable « guerre » entre les générations** - le fameux « *conflit intergénérationnel* » - et d'un désastre pour l'économie et par voie de conséquence pour l'emploi, dans notre pays.

Cette description apocalyptique de l'avenir si l'on finançait les retraites prêterait à sourire, si le sujet ne constituait pas **un enjeu de société aussi considérable**, tant au plan économique d'ailleurs qu'au plan social.

En effet, sans même aborder la question pourtant

décisive de l'importance de l'effort à fournir pour financer la retraite jusqu'en 2040 - 2050, importance au demeurant très relative comme nous allons le voir, il faut vraiment faire très peu de cas de la jeunesse d'aujourd'hui et des valeurs qui sont les siennes pour l'imaginer capable de se désolidariser de ses propres parents et grands-parents au point d'entrer un jour en « guerre » contre eux.

Par ailleurs (voir notre précédent dossier), quelle est la **pertinence d'interdire aux jeunes de se financer une retraite par répartition** (le gouvernement et le Medef refusent toute augmentation des cotisations !) **en les encourageant dans le même temps à se financer une retraite par capitalisation**, par essence même **hasardeuse, inégalitaire et beaucoup plus coûteuse** ? Et quelle est la pertinence des mesures qui font baisser le niveau des pensions à la liquidation, de manière régulière au fil des ans et qui pénalisent donc à terme beaucoup plus les jeunes qui entrent dans la vie active aujourd'hui que ceux qui les auront précédés ?

Quant aux entreprises, cela fait maintenant plus de dix ans qu'elles délocalisent sans le moindre état d'âme - les grosses plus encore que les petites - malgré les sommes considérables que l'état consacre à l'allègement de « *leurs charges sociales* » : 24 milliards d'euros pour 2006 pour les seules exonérations de cotisations sociales patronales sur les salaires et 41 milliards d'euros pour la même année au titre des « *aides à l'emploi* » selon le rapport même de la Cour des comptes de la Nation. Au total ces mesures dites « *en faveur de l'emploi* » dont l'efficacité reste toujours à démontrer selon le même rapport, coûtent donc à l'État 65 milliards d'euros chaque année ! **Or, ces sommes considérables et en constante augmentation depuis plus de dix ans, sont financées par l'impôt** soit, en grande partie, par la TVA, impôt sur la consommation des ménages, laquelle évidemment repose principalement sur... les salaires !

Alors la raison des délocalisations, il ne faut pas la chercher ailleurs que dans la mise en concurrence, organisée à l'échelle mondiale, des salariés de chaque pays en vue d'« *optimiser* » le rendement des actions boursières sans autre objectif que de faire le maximum de profits à court terme, et cela, sans souci aucun des conséquences économiques et sociales désastreuses de cette mise en concurrence.

QUAND LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ONT BON DOS... ET QUE LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES LUI-MEME EN FOURNIT LA PREUVE !

Quel est donc en effet ce besoin de financement si important que ni les salariés, ni les entreprises ne pourraient le supporter à terme, c'est-à-dire à l'horizon 2040-2050 ?

Pour le savoir, nous interrogerons le Conseil d'Orientation des Retraites. Chacun d'entre nous peut le faire sur www.cor-retraites.fr et consulter le premier rapport de cet organisme www.cor-retraites.fr/article25.html créé en 2000, placé sous la responsabilité du Premier Ministre de la République et chargé de fournir en permanence à celui-ci et à son gouvernement, les éléments d'information leur permettant de prendre les « *bonnes décisions* » concernant l'avenir des retraites.

On trouve en page 237 de ce rapport dont on ne saurait trop conseiller la lecture à tous ceux qui souhaitent se faire une opinion par eux-mêmes sur la question, un abaque intitulé « **choix 2040 : prélèvement, âge, niveau de retraite** ». Que dit cet abaque ? Il dit entre autres ceci : pour financer, à âge de départ inchangé des retraites au même niveau qu'en 2000, c'est-à-dire des pensions nettes représentant en moyenne 78 % du salaire net, il faudrait consacrer à terme, c'est-à-dire en 2040, quinze points de cotisation sur les salaires bruts de plus qu'aujourd'hui, soit très exactement 0,375 point de cotisation de plus sur les salaires bruts chaque année durant quarante années à raison donc, compte tenu du partage actuel de ces cotisations entre employeur et salarié, de 0,150 point de plus pour la part dite « salariale » et de 0,225 point de plus pour la part dite « patronale ».

Est-ce qu'une telle augmentation de cotisation serait **économiquement et socialement acceptable** pour financer des retraites dont la durée moyenne en 2040 aura alors augmenté par rapport à 2000 de 5,5 années, à âge de départ inchangé s'entend ?

Ce serait d'abord économiquement parfaitement acceptable !

Pour le vérifier, prenez vos calculatrices et calculons ensemble ! Pour savoir si l'économie pourrait supporter le poids du financement des retraites, reportons nous au rapport du COR. Selon celui-ci il faudrait consacrer 18 %

du produit intérieur brut (PIB) à compter de 2040 au lieu de 12 % de ce produit en 2000 pour financer les retraites au même âge et au même niveau qu'aujourd'hui : le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus passerait en effet de 12 millions à 22 millions en l'espace de quarante ans, l'âge moyen de départ en retraite se situant à 61 ans et demi. Nous assimilerons dans tout ce qui suit, population des 60 ans ou plus et population retraitée.

La part des salaires dans la valeur ajoutée étant aujourd'hui stable à 60 %, 6 points de PIB représentent donc le dixième d'une masse salariale qui représente elle-même 150 % de la masse des salaires bruts : 6 points de PIB sont donc bien équivalents à 15 points de cotisation sur les salaires bruts.

En raison du partage des cotisations sociales entre employeurs et salariés (60 % pour la part « employeurs » et 40 % pour la part « salariés ») l'augmentation des cotisations « employeurs » représenterait donc à terme, c'est-à-dire en 2040, 60 % de 6 points de PIB, soit donc 3,6 points de PIB.

La part des salaires dans la valeur ajoutée passerait ainsi de 60 % en 2000 à 63,6 % en 2040. Or, cette part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises atteignait **70 % dans les années 1980 : en quoi serait-il donc inenvisageable à priori de la porter 60 ans plus tard à 63,6 % ?**

La part des profits dans cette valeur ajoutée passerait certes de 40 % en 2000 à 36,4 % en 2040 mais le PIB, toujours selon le COR doublant tous les quarante ans en termes réels, c'est-à-dire en euros constants, 36,4 % du PIB 2040 (3000 milliards d'euros) font 1092 milliards d'euros 2000, alors que 40 % du PIB 2000 n'en font que 600 !

On le voit, l'augmentation des cotisations pour la retraite nécessaire pour financer celle-ci à l'horizon 2040 - 2050, n'empêcherait nullement la masse des profits de croître de manière très importante d'ici là puisqu'elle passerait alors de 600 milliards d'euros à 1 092 milliards d'euros en termes réels (en progression donc de 82%).

Ce serait de la même manière **socialement parfaitement acceptable**.

En effet, les 2,4 points de PIB correspondant à la part dite « *salariale* » des cotisations retraite ferait certes passer, après déduction de ces cotisations, la part des salaires, nets donc de cotisations retraite, dans la valeur ajoutée de $60\% - 12\% = 48\%$ en 2000, à $63,6\% - 18\% = 45,6\%$ en 2040, mais ces 45,6 % du PIB 2040 (3 000 milliards d'euros) font 1 368 milliards d'euros 2000 en 2040, alors que 48 % du PIB 2000 (1 500 milliards d'euros 2000) n'en font que 720 !

Il en résulte ce que l'algèbre ordonne : la population des 20 - 59 ans n'évaluant pratiquement pas en nombre à l'horizon 2040 - 2050 (32 - 33 millions), non plus que celle des 0 - 19 ans (15 millions), les ressources dont disposeront pour vivre ces populations à terme, **après donc financement des retraites au même âge et au même niveau qu'en 2000**, seront encore très supérieures (par « *unité de consommation* ») à celles dont elles disposent aujourd'hui !

On le voit, l'augmentation des cotisations pour la retraite nécessaire pour financer celle-ci à l'horizon 2040-2050 n'empêcherait pas le pouvoir d'achat des populations dites « active », celle des 20-59 ans et « jeune », celle des 0-19 ans, de progresser de manière très importante d'ici là, puisqu'il serait multiplié par 1,9, en progression donc de 90 %.

Alors, en quoi l'augmentation des cotisations pour financer les retraites serait-elle économiquement et socialement impossible à envisager ? Vous aimeriez bien le savoir ? Nous aussi ! Nous aimerions d'autant plus le savoir qu'à l'évidence la « solution » de l'allongement continu au fil des ans de la durée de cotisation requise pour l'obtention du « *taux plein* », voire comme le réclame le Medef le recul simultanément de 60 à 61 ans en 2009, 62 ans en 2012 et 63 ans et demi en 2020 de l'âge ouvrant droit à retraite est **une fausse solution**, qui ne règle rien.

UN CONSTAT D'ÉCHEC

Les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003 et les accords paritaires passés avec le Medef par les quatre confédérations syndicales de salariés représentatives dans le secteur privé autre que la CGT, ont d'ores et déjà notablement réduit le niveau des pensions de retraite relativement aux salaires à la liquidation et déconnecté l'évolution du pouvoir d'achat des retraites liquidées de celles des salariés (voir dossier N°1). Elles n'en ont pas pour autant atteint les objectifs qui leur avaient été assignés, à savoir équilibrer durablement les régimes de retraite de base et complémentaires des salariés du secteur privé : la branche « *vieillesse* » de la Sécurité sociale enregistre un déficit de 4,6 milliards d'euros en 2007 contre 1,9 milliards d'euros en 2006 et le régime de retraite des cadres, l'AGIRC, n'est maintenu à l'équilibre que par un transfert de ressources en provenance de l'ARRCO !

Comme il fallait s'y attendre en effet l'allongement de la durée de cotisation requise pour l'ouverture du droit à retraite à taux plein dont on espérait qu'elle retarderait de plusieurs années l'âge moyen de départ en retraite s'est montré pratiquement inopérant face :

- à la persistance d'un chômage de masse,

notamment aux âges les plus élevés ;

- à l'existence de conditions de travail suffisamment éprouvantes et lourdes de conséquence sur l'espérance de vie à la retraite pour justifier des départs anticipés dits pour « *carrières longues* » ;
- aux pratiques dites de « *gestion de fin de carrière* » des entreprises visant ni plus ni moins qu'à se débarrasser le plus vite possible des salariés, quel que soit par ailleurs leur niveau de qualification, dès lors que ceux-ci atteignent l'âge de 55 ans, voire avant.

Dans ces conditions et aussi longtemps que cette situation persistera, **l'allongement de la durée de cotisation requise pour l'obtention du droit à retraite à taux plein ne pourra avoir qu'une seule conséquence : de nouvelles baisses du niveau des pensions**, les salariés n'ayant d'autre choix que de faire liquider leur retraite sans attendre d'avoir la durée de cotisation requise pour l'obtention du taux plein, celle-ci devenant hors d'atteinte pour l'immense majorité d'entre eux, comme nous le verrons dans la 2^e partie de ce dossier n° 2.

UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA CGT

263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57

Internet : www.ugict.cgt.fr - E-mail : ugict@cgt.fr